



## PROCES – VERBAL du Conseil Municipal du 30/05/2024

### Réunion du Conseil Municipal d'Argelliers

**Présents :** Pierre AMALOU, Claudie BERARD, Catherine DUSCHA, Thierry AILLAUD, Yves LEBORGNE, Alain FOURNIER, Jean Michel CLAREY, Vincent BOUBAL ,

**Absences excusées :** Bernard TREMOULET, Valérie GROS, Florence LAUSSEL,

**Absente :** Sèverine RAMON

**Pouvoir :** Bernard TREMOULET à Alain FOURNIER, Florence LAUSSEL à Claudie BERARD, Valérie GROS à Catherine DUSCHA

**Secrétaire de séance :** Gaëlle ROUX-MENON

**2024- / Suppléance du MAIRE - 15**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés

#### DECIDE

En cas d'absence ou d'empêchement du maire, les délégations du conseil municipal qui lui ont été consenties par la délibération en date du 06/06/2020 seront exercées par l'élu le remplaçant provisoirement dans l'exercice de ses fonctions en vertu soit des dispositions de l'article L2122-17 du CGCT soit d'une habilitation expresse accordée par arrêté sur le fondement de celles de l'article L2122-18 du même code

**2022- / SUBVENTIONS 2024 POUR LES ASSOCIATIONS 16**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

<u>Nom de l'association</u>	<u>Montant pour 2024</u>
Les 3 A	800 €
Restaurants du coeur	500 \$
Espoir pour un enfant	300 €

Association des parents d'élèves	1 500 €
Le syndicat de chasse	1 000€
AFA	4 000 €
Association ALBE	500 €
Association Max ROUQUETTE	2 900 €
Vivre à Madagascar	300 €
La cigale verte	200 €
La diane de Boscorre	1 100 €
Les amis des chats	350 €
Argelliers Trail	1 000 €
ALSH Viols le fort	1 300 €

**2024- / Règlement et location salle sous bibliothèque : TARIFS 17**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

- de valider le règlement de cette salle d'une capacité maximum de 35 personnes
- de fixer les tarifs suivants : 80 euros de 8 H à 22 H et 50 euros pour une demi-journée

**2024 - / Subvention exceptionnelle au centre aéré les Santolines 17**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE:

- d'accorder une subvention exceptionnelle pour 2024 au centre aéré Les Santolines d'un montant de 1 300 euros (100 € pour 13 enfants inscrits)

**2024 - / Demande de subvention pour les jeux du groupe scolaire 18**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

de demander une subvention auprès du Département à hauteur de 50 % pour la pose de jeux dans la cour du groupe scolaire « Les Bergers des Etoiles »

Le montant prévisionnel de cette opération est de 23 581 € HT

La séance est clôturée à 19 H 15

La secrétaire de séance  
Gaëlle ROUX-MENON



Le maire  
Pierre AMALOU

